

Aidez à protéger notre emblème

Il est important que les dirigeants du Lions Clubs International connaissent les règles gouvernant les marques déposées de notre association. Faire respecter ces règles est un élément essentiel de votre rôle de dirigeant. Ce document détaille les grandes lignes de la politique du Lions Clubs International concernant l'utilisation de nos marques déposées sur les articles officiels de l'association.

Où acheter les articles du Lions ?

- Boutique du Lions en ligne sur LCISStore.org
Des vêtements aux fournitures de réunions de club, la boutique propose une variété d'articles constamment mis à jour.
- Catalogue Fournitures de club
Consultez notre [catalogue en ligne](#) ou contactez le Service des ventes de fournitures de club pour obtenir un catalogue par courrier.
- [Titulaires de licence officiels](#) du Lions Clubs International
LCI a accordé des licences officielles d'utilisation de nos marques déposées à des entreprises du monde entier. Contactez-les directement pour plus d'informations sur les produits et services qu'elles proposent.
- Commande spéciale au [Service des ventes de fournitures de club](#)
Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez par un des moyens ci-dessus ? Contactez le Service des ventes de fournitures de club pour vous aider à trouver l'article que vous souhaitez ou pour obtenir une autorisation exceptionnelle pour utiliser l'emblème pour un article proposé par le fournisseur de votre choix.



Autorisation automatique

Les [règles gouvernant les marques déposées du LCI](#) autorise les Lions à utiliser les marques déposées de diverses façons dont entre autres :

- Matériel imprimés en lien avec le fonctionnement des clubs et districts
- Supports numériques comme les sites web, médias sociaux, etc.

Pour plus d'informations, consultez les règles gouvernant les marques déposées du LCI.

Que dois-je faire si je découvre qu'une société non titulaire d'une licence officielle commercialise des marchandises Lions ?

Protégez notre emblème en informant le service juridique à TrademarkUse@lionsclubs.org. Les revenus provenant de la vente des marchandises Lions nous aide à maintenir des cotisations les moins élevées de toutes les organisations de service.

Je connais une société qui souhaite obtenir une licence officielle. À qui doit-elle s'adresser ?

Invitez-la à contacter directement à TrademarkUse@lionsclubs.org. Le programme de licenceS du Lions Clubs International a été conçu dans le but d'établir des contrats commerciaux à long terme avec des entreprises privées afin de leur permettre d'utiliser nos marques déposées sur des articles vendus à nos districts, nos clubs et nos membres. Nos titulaires de licence officiels ne commercialisent pas d'articles vendus à la boutique du LCI.



Définition des marques déposées

Les logos figurant dans ce document ne représentent que quelques-unes des marques déposées du Lions Clubs International. Les marques déposées du Lions Clubs International sont définies ainsi :

« Tous les noms, emblèmes, logos, sceaux, marques déposées et autres intérêts reliés, qui appartiennent actuellement à l'association ou qui pourraient lui appartenir à l'avenir, y compris, sans y être limitées, les appellations Lions, Lioness, Leo, Lions Clubs, Lions International ou Lions Clubs International. »